

Mon école informe+ 2020-2021(extrait)

Absence des élève

Toute absence aux cours doit être justifiée.

L'élève absent-e doit, dès son retour à l'école et dans le délai de sept jours, remettre au secrétariat une justification d'absence écrite, téléchargeable sur le site de l'école. Ce document doit être signé par l'élève et son-sa représentant-e légal-e s'il-elle est mineur-e et par le maître ou la maîtresse d'apprentissage, accompagné du timbre de l'entreprise s'il s'agit d'un-e apprenti-e en mode dual. En cas de rendez-vous médical, la carte ou attestation de rendez-vous doit être agrafée au justificatif d'absence.

Dès le quatrième jour d'absence — samedi, dimanche et jours fériés compris —, l'élève malade doit remplir le justificatif d'absence et y joindre un certificat médical qu'il-elle remet au secrétariat.

En cas d'absences répétées, l'école peut exiger la production d'un certificat médical dès le premier jour d'absence. Au-delà de sept jours d'absence, le-la doyen-ne de filière doit être impérativement informé-e par courriel.

Toute absence non excusée dans un délai de sept jours ou dont le motif n'est pas validé par le-la doyen-ne de filière sera considérée comme injustifiée et peut être soumise à sanction.

L'élève absent-e aux cours doit prendre les mesures nécessaires, auprès de ses camarades, pour se tenir informé-e du travail accompli, rattraper la matière et effectuer les devoirs. Il-Elle s'organise avec ses enseignants pour rattraper les tests manqués et les travaux non rendus.

En raison d'absences non justifiées ou d'arrivées tardives répétées durant l'année scolaire, la direction peut prononcer une suspension ou une exclusion définitive. Les modalités de sanctions sont régies par le Règlement interne, article 35.

Arrivée tardive

Toute arrivée tardive de plus de quinze minutes est considérée comme une période d'absence et ne peut être justifiée sauf si le retard est lié aux transports publics. Dans ce cas, l'élève doit fournir au secrétariat le justificatif d'absence accompagné d'une preuve tangible.

Il appartient à chaque élève de tenir à jour le relevé de ses absences. S'il s'agit d'un-e apprenti-e en mode dual, un avis d'absence est adressé à l'entreprise formatrice.

Demande de congé

Toute absence prévisible (sauf rendez-vous médical) doit faire l'objet d'une demande de congé motivée et explicite, par courriel, auprès du-la doyen-ne concerné-e, au minimum 15 jours avant la date de congé souhaitée. Ce courriel doit être envoyé par son-sa représentant-e légal-e s'il-elle est mineur-e. Les élèves évitent de prendre des rendez-vous durant leurs périodes de cours.

Les congés et vacances des apprenti-e-s en formation duale sont obligatoirement pris pendant les vacances scolaires vaudoises. En cas d'absence prévue (recrutement, convocation officielle, stage, etc.), une demande de congé motivée et explicite doit être envoyée par courriel et approuvée par le-la doyen-ne. En cas d'urgence, l'élève doit annoncer son départ anticipé à l'enseignant-e qui informe le secrétariat et le-la doyen-ne.

Ascenseurs

L'usage des ascenseurs est interdit aux élèves. Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées aux élèves souffrant de problèmes de santé ou d'un handicap, de manière temporaire ou permanente, sur présentation d'un certificat médical.

Le transport de matériaux lourds ou encombrants doit être fait sous la supervision d'un-e enseignant-e ou d'un-e membre de l'intendance.

Dates importantes et vacances scolaires 2020-2021

Rentrée scolaire :	24.08.2020	Vacances scolaires :	2020 – 2021
Fin du 1er semestre :	22.01.2021	Lundi du Jeûne fédéral :	21.09.2020
Fin de l'année scolaire :	02.07.2021	Vacances d'automne :	du 12.10 au 23.10.2020
		Vacances d'hiver :	du 21.12 au 01.01.2021
		Relâches :	du 22.02 au 26.02.2021
		Vacances de Pâques :	du 02.04 au 16.04.2021
		Ascension (je/ve) :	13 + 14.05.2021
		Lundi de Pentecôte :	24.05.2021
		Début des vacances d'été :	5.07.2021
		Rentrée scolaire 2021 – 2022 :	23.08.2021

Economat

L'économat est situé au quatrième étage, en salle 404. Le responsable de l'économat est chargé de la distribution et de la vente des fournitures scolaires ainsi que des crédits d'impression.

Les heures d'ouverture sont affichées sur la porte.

Médiathèque

La médiathèque EPSIC-ERACOM se trouve dans le bâtiment de l'EPSIC, rue de Genève 63, au cinquième étage. Les heures d'ouverture sont affichées sur la porte.

Mercerie

Pour la filière des créateurs-trices de vêtements, une mercerie se trouve en salle 207, au deuxième étage.

Les heures d'ouverture sont affichées sur la porte.

Messagerie

Dès son arrivée en formation, l'élève reçoit une adresse de courriel eduvaud qui doit être utilisée pour toute communication dans le cadre de leur formation à l'eracom.

L'élève est tenu de se connecter sur : login.microsoftonline.com

L'adresse personnelle : prénom.nom@eduvaud.ch

Les informations complémentaires seront distribuées en classe.

Informations générales et contacts

Direction

SERGE OVERNEY, directeur ad intérim
Courriel : serge.overney@vd.ch

GILLES GERBER, administrateur : tél. 021 316 01 00
Courriel : gilles.gerber@vd.ch

STEPHANIE PRUD'HOMME, doyenne
Industrie graphique, préapprentissage et MSCI
Courriel : stephanie.prudhomme@eduvaud.ch

ANNE HOGGE, doyenne : tél. 021 316 59 21
Graphisme et réalisation publicitaire
Courriel : anne.hogge-duc@vd.ch

MICHAELA VARIN, doyenne : tél. 021 316 01 13
Interactive media design et école supérieure
Courriel : michaela.varin@vd.ch

VIVIANE MOREY, doyenne : tél. 021 316 01 07
Transversalité, maturité intégrée et culture générale
Courriel : viviane.morey@vd.ch

SYLVIE CUCHE, doyenne :
Création de vêtement
Courriel : sylvie.cuche@eduvaud.ch

Les doyennes sont disponibles tous les jours sur rendez-vous fixé préalablement

Secrétariat

Tél. 021 316 01 00 ; fax 021 316 01 01
Courriel : secretariat.eracom@vd.ch

Service informatique – (salle 406)

Tél. 021 316 01 64

Service audiovisuel (salle 404)

Tél. 021 316 01 09

Economat

Cédric Bovey : tél. 021 316 01 08
Courriel : cedric.bovey@vd.ch

Mercerie (salle 207)
Cédric Bovey : tél. 021 316 01 08
Courriel : cedric.bovey@vd.ch

Infirmière

Florence Duc : tél. 021 316 01 27 / 079 159 29 26
Courriel : florence.duc@avasad.ch

Aumônier

Hervé Martin : tél. 021 316 01 33 / 079 538 23 41
Courriel : herve.martin@eerv.ch Vacances scolaires : 2020 – 2021
Vacances scolaires : 2020 – 2021

Service santé, médiation et aumônerie
salle 102

Médiatrice

Mai Cosma : tél. 021 316 01 33 / 079 347 96 01
Courriel : mai.cosma@eduvaud.ch

Ordre et propreté

L'élève est tenu-e de respecter l'ordre et la propreté des lieux dans les salles de classe et autour du bâtiment. Il-Elle lui incombe formellement de maintenir sa place de travail rangée afin de faciliter le travail des équipes de nettoyage.

Rattrapage de tests

En cas d'absence justifiée lors d'un test, l'élève est tenu-e de demander à rattraper le test manqué dans les plus brefs délais mais au maximum dans les sept jours, auprès de l'enseignant-e concerné-e. Passé ce délai, le test ne pourra plus être rattrapé.

Toute absence non justifiée lors d'un test entraîne la note de 1.

Service audiovisuel

Le service audiovisuel se trouve au quatrième étage, en salle 404. Ce service met à disposition du matériel audiovisuel à l'intention des élèves. Cette mise à disposition est gérée par les enseignant-e-s dans le cadre de leurs cours.

Le prêt de certains types de matériel est soumis à des formations préalables. Le règlement de prêt de matériel audiovisuel règle les modalités d'emprunt.

Nous vous rendons attentifs-ves au fait que le matériel qui vous est prêté est sous votre entière responsabilité durant toute la période du prêt. Vous avez l'obligation d'être assuré-e-s en matière d'assurance RC personnelle.

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte

Service informatique

Le service informatique est situé au quatrième étage, en salle 406. Il se tient à votre disposition pour toute question relative aux connexions et à l'équipement informatique. Le service informatique est chargé de la gestion, de la supervision et de l'entretien du parc informatique pédagogique, informatique métier et des tableaux interactifs Clevertouch. Pour toute panne ou problème :

Tél. 021 316 01 64

Lundi – vendredi : 8 h – 12 h, 12 h 45 – 16 h 15

Service santé, médiation et aumônerie

L'équipe PSPS (Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) est composée d'une infirmière, de deux médiatrices, d'un-e enseignant-e délégué-e PSPS, d'un médecin référent, d'un aumônier. Sa mission est de contribuer à promouvoir la santé physique, mentale et sociale des élèves, de favoriser leur intégration scolaire, sociale et professionnelle et de développer des activités de promotion de la santé et de santé communautaire.

Les heures d'ouverture sont affichées sur les portes des salles, au premier étage de la salle 102.

La direction

Lausanne, 24 août 2020